

VD_GERICHTE PE22.010608 vom 29. August 2023

VD Tribunal cantonal, 2023-08-29, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_gerichte_PE22.010608

FR: VD_GERICHTE PE22.010608 du 29 août 2023

IT: VD_GERICHTE PE22.010608 del 29 agosto 2023

Erwägungen

E. 10

En définitive, l'appel de Z. _____ doit être rejeté et le jugement entrepris intégralement confirmé. Me Joëlle Manca, défenseur d'office de l'appelant, a produit une liste d'opérations (P. 185) dans laquelle elle a annoncé avoir consacré 12h35 au mandat. Il convient de réduire cette durée de 1h15, l'audience d'appel ayant duré 45 minutes et non 2 heures comme mentionné. Au tarif horaire de 180 fr., l'indemnité de défenseur d'office qui doit être allouée pour la procédure d'appel s'élève à 2'634 fr. 15, soit des honoraires de 2'040 fr., auxquels s'ajoutent les débours forfaitaires de 2 %, par 40 fr. 80, trois vacations à 120 fr. et la TVA sur le tout, par 193 fr. 40. Me Olga Collados Andrade, conseil d'office de la plaignante, a produit une liste d'opérations à l'appui de ses déterminations dans laquelle elle a annoncé avoir consacré 8h05 au mandat. Au tarif horaire de 180 fr., l'indemnité de conseil d'office qui doit être allouée pour la procédure d'appel s'élève à 1'603 fr. 65, soit des honoraires de 1'455 fr., auxquels s'ajoutent les débours forfaitaires de 2 %, par 29 fr. 10, et la TVA sur le tout, par 119 fr. 55. Vu l'issue de la cause, les frais de la procédure d'appel, par 7'607 fr. 80, constitués de l'émolument de jugement et d'audience, par 3'370 fr. (art. 21 al. 1 et 2 TFIP [Tarif des frais de procédure et indemnités en matière pénale du 28 septembre 2010 ; BLV 312.03.1]), et des indemnités de défenseur d'office et de conseil d'office, respectivement par 2'634 fr. 15 et par 1'603 fr. 65, sont mis à la charge de Z. _____, qui succombe (art. 428 al. 1, 1re phrase, CPP).

- 36 - Le prénommé sera tenu de rembourser à l'Etat le montant de l'indemnité en faveur de son défenseur d'office que lorsque sa situation financière le permettra.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.